

# Défi Château de neige Du 4 janvier au 8 mars 2021

La municipalité La Présentation invite tous ses résidents à participer à ce magnifique concours. Le concept est simple : construire un fort, un château de neige, le prendre en photo et vous inscrire à l'adresse suivante : www.defichateaudeneige.ca, sous la section de l'événement de La Présentation dans la région de la Montérégie.

#### Plusieurs prix à gagner!

- · 3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez Sports Experts (tirage le 9 mars)
- · 3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez SAIL (tirage le 9 mars)
- 5 Chèques-cadeaux de 80\$ à la SÉPAQ (tirage le 9 mars)



# **BINGO VIRTUEL**

Date à venir || En direct via Zoom Sous inscription seulement || Prix à gagner

Pour plus d'informations

Surveillez la page Facebook de la municipalité et le site internet : www.municipalitelapresentation.gc.ca

#### À LA MAIRIE



Claude Roger Maire 450 796-3533



G.-Étienne Bernard Conseiller #01 450 796-5734



Mélanie Simard Conseillère #02 450 488-0057



Martin Nichols Conseiller #03 450 796-5054



Rosaire Phaneuf Conseiller #04 450 488-0593



Louise Arpin Conseillère #05 450 779-9104



Jean Provost Conseiller #06 450 796-5603

Directrice générale :
Mme Josiane Marchand, poste 1801
dg@municipalitelapresentation.qc.ca
Secrétaire-trésorière adjointe :
Mme Guylaine Giguère, poste 1802
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca
Secrétaire-réceptionniste :
Mme Karine Rocheleau, poste 1804

secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca

M. Yves Bérard, Responsable de voirie 450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie 450 771-7853

Urbanisme:

Voirie:

Mme Sabrina Bayard, poste 1803 batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

Coordonnatrice des loisirs : Mme Valérie Avard, poste 1805

loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada ISSN 1918-6320 – Imprimé au Canada Conception et impression du journal : Impressions KLM – 450 795-3219

#### NUMÉROS UTILES



Bureau municipal: 772 rue Principale,

La Présentation (Québec) JOH 1B0

Tél.: 450 796-2317 Téléc.: 450 796-1707

www.municipalitelapresentation.qc.ca

Municipalité La Présentation

Urgence:

Fin de semaine ou jours fériés Cellulaire : **450 513-2317** 

#### Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs **450 796-2317 poste 1805** 

Pompiers – Police – Ambulance 911 ou à partir d'un cellulaire : \*4141

Hôpital

450 771-3333

Déneigement Transports Philippe Desgranges inc. **450-771-8712** 

Animaux – SPA Drummondville 1855 472-5700

Gestion des matières résiduelles Régie intermunicipale Acton et des Maskoutains (domestique, recyclables et organique) **450 774-2350** 

Bureau de poste 738, rue Principale **450 796-1293**  MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141 Évaluation foncière 450 774-3143 Gestion des cours d'eau 450 774-3141 Transport adapté 450 774-8810

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

Simon-Pierre Savard-Tremblay 2710, rue Bachand, bureau 108 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6 **Tél.: 450 771-0505 | Téléc.: 450 771-0767** simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

**Mme Chantal Soucy** 

2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8

Tél.: 450 773-0550

chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

#### COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES:

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.

Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à : <a href="mailto:secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca">secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca</a>

**POUR INFORMATIONS: 450 796-2317, POSTE 1804** 

#### Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc

1 page: 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois) 1/2 page: 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois) 1/4 page: 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois) 1/8 page: 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois) Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page: 1 900.00 \$ (ou200.00\$/mois) 1/2 page: 1 000.00 \$ (ou100.00\$/mois) 1/4 page: 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois) 1/8 page: 250.00 \$ (ou25.00 \$/mois)

# AVIS AUX CITOYENS & URBANISME

#### INTERDICTION

Il est interdit de traverser de la neige provenant d'un terrain privé de l'autre côté d'un chemin ou d'une rue.



# STATIONNEMENT INTERDIT EN BORDURE DES ROUTES DURANT LA SAISON HIVERNALE



1<sup>er</sup> NOV. AU 31 mars

00 h 00 à 7 h 00

Veuillez noter qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule en bordure du chemin public, entre minuit et 7 heures du matin, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

CETTE INTERDICTION EST LEVÉE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL.

Une exception s'applique durant le temps des fêtes, soit les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier.

#### CALENDRIER DU MOIS

# **FÉVRIER 2021**

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
depuis 1806	1	Séance ordinaire du Conseil à 20 h	Matières recyclables	4	5	6
7	8	9	Résidus domestiques	Matières organiques	12	13
Joyeuse St-Valentin	15	16	Matières recyclables	18	19	20
21	22	23	Résidus domestiques	25	26	27
28						

#### PROCES-VERBAL | Séance du 19 janvier 2021



# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue le mardi 19 janvier 2021, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard

Louise Arpin

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard

Martin Nichols Rosaire Phaneuf Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger. Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

#### 2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS RÉSOLUTION NUMÉRO 01-01-21

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 22 janvier 2021;

Considérant l'annonce du premier ministre, qu'à compter du 16 octobre, la Montérégie passait au palier d'alerte rouge;

Considérant que le conseil du 19 janvier 2021 doit être tenu à huis clos et qu'aucun citoyen ne sera admis dans la salle du conseil ;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca;

Il est proposé Mélanie Simard Appuyé par Rosaire Phaneuf Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

# 3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 02-01-21

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Mélanie Simard Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter le point suivant :

23.1 Rapport annuel d'activités du service de protection et d'intervention d'urgence de La Présentation – Adoption

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance
- 2. COVID-19 Séance tenue à huis clos
- 3. Acceptation de l'ordre du jour
- 4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020
- Acception du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 concernant l'adoption du budget 2021 et du PTI des années 2021-2022-2023
- 6. Acceptation des comptes
- 7. Période de questions
- Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
- 9. Loisirs Information des représentants du CCL
- 10. Dépôt de la liste des contrats totalisant plus de 25 000\$
- 11. Conseil municipal Formation des comités administratifs
- 12. Conseil municipal Nomination du maire suppléant
- 13. Adoption du règlement numéro 264-21 pour fixer le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2021
- Autorisation de mandats ponctuels Services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains
- Comité du bassin versant de la Rivière Salvail Demande d'appui financier
- 16. Résolution concernant la cessation d'un usage dérogatoire constaté au 1327, chemin Côté, la démolition d'un immeuble de même que les nuisances constatées à cette adresse Mandat à Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.
- 17. Bureau de poste de La Présentation Approbation d'une nouvelle entente
- CPTAQ Appui à la demande d'autorisation de la ferme de la Rivière Salvail S.E.N.C. – Lots 3 698 609 (partie) et 3 698 611 (partie), rang Salvail Nord
- CPTAQ Appui à la demande d'autorisation de monsieur Denis Bouchard et madame Simone Bouchard – Lot 3 698 516, rang des Bas-Étangs
- 20. CPTAQ Appui à la demande d'autorisation de Marie-Ève Castonguay Lot 3 698 569, 1335, Route 137
- 21. Inscription de l'inspectrice en bâtiment à la formation sur les modifications 2020 au règlement Q-2, R.22
- 22. Loisirs Adoption de la programmation d'activités pour l'année 2021
- 23. Divers
  - 23.1 Rapport annuel d'activités du service de protection et d'intervention d'urgence de La Présentation Adoption
- 24. Dépôt de la correspondance
- 25. Levée de l'assemblée

#### 4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 RÉSOLUTION NUMÉRO 03-01-21

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020, tel que rédigé.

G- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020 CONCERNANT

# $\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 19 janvier 2021

#### L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PTI DES ANNÉES 2021-2022-2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 04-01-21

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Martin Nichols Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 concernant l'adoption du budget de l'année 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, tel que rédigé.

#### 6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 05-01-21

		NTICIPÉS – JANVIER 2021	
C2100001	ı		
		Télécopieur 10 déc au 9 janv	178,12 \$
C2100002	-	M.R.C. des Maskoutains	
		MAJ au rôle d'évalu Ruiss Plein Champ,br3	17 686,96 \$
C2100003	D	Fonds d'information sur le territoire	
		Avis de mutation	55,00 \$
C2100004	D	Entreprises B.J.B. Inc	
		Halte vélo - Rép lumière rues	6 497,71 \$
C2100005	D	R. Bazinet & Fils Ltée	
		Essence mois de décembre	664,77 \$
C2100006	D	Régie de L`A.I.B.R.	,
		Eau consomm 30-11 / 18-12	10 052,35 \$
C2100007	D	Pavages Maska Inc.	<u>,</u>
		Asphalte	1 477,66 \$
C2100008	D	Équipements Harjo Inc.	, 1
		Pièce pr hose patinoire	100,09 \$
C2100009	D	Rona Inc.	
		Outils - Peinture marquage	114,19 \$
C2100010	$\overline{}$	Coopérative d'informatique municipale	== :/== +
		Transf données - rôle d'éval.	505,89 \$
C2100011	T	Konica Minolta	
	-	Copie novembre	115,08 \$
C2100012	R	Association Directeurs Mun du Québec	
		Formation	218,45 \$
C2100013	R		
		Abrasif	310,85 \$
C2100014	D	Eurofins Environex	<u> </u>
	_	Analyses d'eau usées	127,62 \$
C2100015	D		==:/== ∓
0220020	_	Lumières pour véhicule	13,78 \$
C2100016	D	Accès Info Enr.	23). σ φ
02100010	_	Vérification ordinateur	34,49 \$
C2100017	D	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	σ ., .σ · <del>·</del>
02100017	_	Mat org, recy, dom - vid inst	16 068,46 \$
C2100018	D	Salon Rita Fleuriste	10 000, 10 φ
C2100010		Fleurs pour décès	78,78 \$
C2100019	D	Energies Sonic Inc.	70,70 \$
C2100013		Propane Centre Synagri	3 050,07 \$
C2100020	R	Avizo Experts-Conseils Inc.	3 030,07 3
C2100020	•	Hon projet égout Route 137	1 373,95 \$
C2100021	D	Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	1373,33 3
C2100021	_	Eaux usées - Eau pot déc.	1 835,61 \$
C2100022	ī	La Capitale Assureur	1 000,01 9
C2100022	•	Assurance collective déc.	3 510,99 \$
C2100023	R	Sel Warwick Inc.	3 310,33 3
02100023	11	Sel à glace	3 308,95 \$
		oci a piace	3 300,33 3

00100001	_		
C2100024	D	Antonio Moreau (1984) Ltée	CEO 77 ¢
62400025	_	Vêtement de travail	650,77 \$
C2100025	D	Excavation Luc Beauregard Inc.	120 77 ¢
C2100026	D	Transport d'abrasif Compteurs d'eau du Québec	139,77 \$
C2100026	U	Compteur's a eau au Quebec Compteur d'eau + adaptateur	1 057 77 ¢
C2100027	R	Sylvestre Leblond & associes	1 057,77 \$
C2100027	п	Hon prof - Éval des propriétés	2 299,50 \$
C2100028	D	Martech Inc.	2 233,30 3
C2100020	_	Panneaux signalisation	199,83 \$
C2100029	D	Postes Canada	155,05 7
02100025	_	Distribution journal décembre	246,23 \$
C2100030	D	JLD-Laguë	240,23 9
62100030		Pièce tracteur gazon	35,78 \$
C2100031	D	Impressions KLM	33,76 φ
	_	Journal décembre	1 293,47 \$
C2100032	D	Contrôles Provan Associés Inc.	
		Clapet de retenu	1 856,85 \$
C2100033	D	Groupe Maska Inc.	
		Courroie compresseur	12,75 \$
C2100034	R	Aqua Data	
		Assistance demande subv.	1 690,13 \$
C2100035	D	Services de Cartes Desjardins	
		Timbre - Noël	142,24 \$
C2100036	D	Location Battlefield QM	
		Location outils asphalte	370,22 \$
C2100037	I	Groupe Maskatel LP	
		Internet pavillon 02-12/01-01	63,18 \$
C2100038	D	9005-0196 Québec Inc.	
		Autocollants	424,26 \$
C2100039	ı	Bell Mobilité Inc.	
		Cellulaire voirie décembre	108,00 \$
C2100040	D	Premier Tech Aqua	
		Entretien 538 rue Raygo	289,74 \$
C2100041	D	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc	
		Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo	289,74 \$ 45 256,45 \$
C2100041	D R	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc.	45 256,45 \$
C2100042	R	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement	
		Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie	45 256,45 \$ 1 724,63 \$
C2100042 C2100043	R	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020	45 256,45 \$
C2100042	R	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc.	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$
C2100042 C2100043 C2100044	R D	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo	45 256,45 \$ 1 724,63 \$
C2100042 C2100043	R	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc.	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045	R D D	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045	R D D	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046	R D D	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045	R D D	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001	R D D I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046	R D D	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001	R D D I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001	R D D I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001	R D D I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001	R D D I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001	R D D I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Éclairage public 01-12/31/12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Éclairage public 01-12/31/12 Hydro-Québec	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$ 119,72 \$ 1 104,31 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Éclairage public 01-12/31/12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$ 119,72 \$ 1 104,31 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Éclairage public 01-12/31/12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$ 119,72 \$ 1 104,31 \$ 449,43 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Éclairage public 01-12/31/12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$ 119,72 \$ 1 104,31 \$ 449,43 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Rue Lépine 16-10/11-12 Hydro-Québec Rue Lépine 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$ 119,72 \$ 1 104,31 \$ 449,43 \$ 137,58 \$ 30,62 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Rue Lépine 16-10/11-12 Hydro-Québec Rue Lépine 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$ 119,72 \$ 1 104,31 \$ 449,43 \$
C2100042 C2100043 C2100044 C2100045 C2100046 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001 L2100001	R D D I I I I I	Constructions Yves Lavallée St-Hyac. Inc Halte vélo Consumaj Inc. Projet aménag stationnement Avard Valérie Déplacements au 31-12-2020 Mobi-Mobilier Urbain Inc. Bacs à fleurs - Halte vélo Entreprise S. Gaudette Inc. Location nacelle Gauthier Josee Hon prof pour comptabilité Hydro-Québec Terrain de soccer 21-11/21-12 Hydro-Québec Piste cyclable 17-10/14-12 Hydro-Québec Pavillon des loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Dek hockey 16-10/11-12 Hydro-Québec Garage muni 17-10/14-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Loisirs 16-10/11-12 Hydro-Québec Rue Lépine 16-10/11-12 Hydro-Québec Rue Lépine 16-10/11-12	45 256,45 \$ 1 724,63 \$ 87,85 \$ 2 138,54 \$ 293,19 \$ 1 293,47 \$ 14,65 \$ 75,23 \$ 1 194,79 \$ 119,72 \$ 1 104,31 \$ 449,43 \$ 137,58 \$ 30,62 \$

#### $\overline{PROCES-VERBAL}$ | Séance du 19 janvier 2021

L2100002	T	Ministre du Revenu du Québec	
		DAS décembre	10 495,51 \$
L2100003	Т	Agence des Douanes et du Revenu Canada	
		DAS décembre	4 288,47 \$
L2100004	Т	Retraite Québec	
		RREM élus décembre	614,35 \$
L2100005	Т	Desjardins Sécurité Financière	
		REER employés décembre	1 511,10 \$
			151 128,47 \$

#### SALAIRES VERSÉS EN DÉCEMBRE 2020 : 40 321,46\$

D : Délégation R : Résolution I : Incompressible

COMPTES	A PAYER -	ANNÉE 2021
---------	-----------	------------

COMPTES A PAYER - ANNEE 2021	
Fédération Québécoise des Municipalités	
Adhésion 2021	2 899,08 \$
Coopérative d'informatique municipale	
Soutien technique 2021	6 444,35 \$
Société Plan de Vol Inc.	
Frais annuel 2021	2 527,15 \$
Konica Minolta	
Location photocopieur janvier	155,64 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	
Déneigement bureau mun. 1/3	2 662,58 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	
Déneigement Synagri vers 1/3	6 758,10 \$
Postes Canada - La Présentation	
Timbres comptes de taxes 2021	1 275,07 \$
Transport Philippe Desgranges Inc.	
Déneigement routes 2/6	44 092,91 \$
Municipalité de Saint-Jude	
Eau 679 Grande Ligne	130,00 \$
Municipalité de Saint-Jude	
Eau 695 Grande Ligne	130,00 \$
Municipalité de Saint-Jude	
Eau 701 Grande Ligne	187,20 \$
Municipalité de Saint-Jude	
Eau 1239 Grande Ligne	1 654,25 \$
Groupe Ultima Inc.	
Assurance générale 2021	41 515,00 \$
Groupe Ultima Inc.	
Prime bénévole	273,00 \$
OBV Yamaska	
Adhésion 2021	50,00 \$
JY Tremblay Arpenteur Géomètre Inc.	
Description tech égout Rte 137	3 046,84 \$
Cournoyer Stéphane	
Entretien patinoire vers 1/3	3 300,00 \$
Mini-Entrepôts Bazinet Inc.	
Location entrepôt 01-01/31-03	534,63 \$
Enviro-Step Technologie Inc.	
Ent installation sept 350 Raygo	235,70 \$
	117 871,50 \$

#### MONTANTS ENCAISSÉS EN DÉCEMBRE 2020

MONTANTS ENCAISSES EN DECEMBRE 2020	
Taxes et droits de mutations	60 582,64 \$
Permis émis	555,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	385,44 \$
Divers	57,65 \$
Frais d'exploitation Caisse	365,25 \$
MRC les Maskoutains subv. pacte rural Parc	
Charles-AGauttier 1er vers.	
TOTAL - DÉPÔTS	61 945,98 \$

_ /			_
De	pôts	dii	rects

TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	215 474,46 \$
Fonds vert	32 487,92 \$
Affaires municipales et Habitation	98 876,00 \$
Ministère des Transports	11 634,04 \$
Remb. TPS-TVQ Septembre Régie Intermunicipale	1 429,35 \$
Ministère des Transports	70 764,00 \$
Intérêts banque	283,15 \$

#### GRAND TOTAL 277 420,44 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2021 pour un montant de 151 128,47\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en décembre 2020, au montant total de 40 321,46\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour janvier 2021, au montant total de 117 871,50 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de décembre 2020 au montant de 277 420,44 \$.

#### 7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### 8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de décembre 2019.

 Le 4 janvier dernier, a débuté le nouveau contrat avec l'entrepreneur JMV Environnement.

#### 9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Retour sur la fête de l'halloween et le dépouillement de l'arbre de Noel;
- Programmation des activités pour l'année 2021.

# 10- DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS TOTALISANT PLUS DE 25 000\$

Tel que stipulé à l'article 961.4 (2°) du Code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et totalisant 25 000\$ et plus pour un même fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1er janvier au 31 décembre 2020. Cette liste sera publiée au Journal municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

#### ${ m CES-VERBAL}$ | Séance du 19 janvier 2021

#### LISTE DES SOMMES PAYÉES TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$

	_
Aquarehab (Canada Inc.)	
Réhabilitation aqueduc Grand rang	50 680,42 \$
Bertrand Mathieu Ltée	
Fuite d'eau usée poste de pompage	12 141,21 \$
Décontamination	
ancien Laferté	52 683,24 \$
Construction Yves Lavallée	
Halte-Vélo	42 256,45 \$
Entreprises Réjean Desgranges Inc.	
Ajout de pierre rang Salvail Nord	23 540,32 \$
Épandage pierre	
rang Salvail Nord	4 886,44 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	
Déneigement Synagri vers. 1/3	2 140,15 \$
Déneigement Synagri vers. 2/3	2 140,15 \$
Déneigement Synagri vers. 3/3	2 140,14 \$ 7 185,94 \$
Excavation cabane baseball	7 185,94 \$
Travaux extra cabane baseball	3 053,93 \$
Projet des papillons monarque	3 426,27 \$
Réparation pont Salvail Nord	22 026,46 \$
Réparation égout rue Gagnon	2 134,53 \$
Excavation ancien site bureau mun.	5 974,82 \$
Réparation accotement de la route	7 849,44 \$
Parc Halte Vélo	8 271,26 \$
Aqueduc Bas des Étangs	7 136,59 \$
Excavation fossé Raygo	2 834,15 \$
Groupe Ultima Inc.	2 034,13 3
Assurance générale et biens divers	12 161 00 ¢
Kemira Water Solutions Canada Inc.	42 161,00 \$
	2E ENE 60 ¢
Sulfate d'alun pour étang aéré La Capitale assurances	25 505,69 \$
	40 002 04 6
Assurances collectives M.R.C. des Maskoutains	40 092,94 \$
	224 207 76 6
Quote-part 2019 – Équilibration rôle et Hon pour cours d'eau	224 287,76 \$
Marobi Inc.	425 440 FF 6
Déneigement des routes 5 vers./6	135 440,55 \$
Mines Seleine	20 205 67 6
Abrasif pour la chaussée	29 395,67 \$
Ministre des Finances	
Services Sûreté du Québec	358 724,00 \$
Nordik Démolition Inc.	
Démolition ancien bureau municipal	85 581,64 \$
Transport Philippe Desgranges Inc.	
Déneigement des routes 1 vers./2	44 092,91 \$
Vallières asphalte Inc.	
Rapiéçage d'asphalte et piste cyclable	130 182,38 \$
Régie de l'A.I.B.R.	
Contribution annuelle et achat d'eau potable	238 036,45 \$
Régie Intermunicipale d'acton	
Quote-part – Contrat gestion résiduelles &	
vidange installations septiques	261 382,07 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	<u>·</u>
Entente incendie et cour régionale	291 545,20 \$
~	, ,

#### **CONSEIL MUNICIPAL – FORMATION DES COMITÉS ADMINISTRATIFS RÉSOLUTION NUMÉRO 06-01-21**

Considérant qu'il est utile de former certains comités administratifs pour simplifier le traitement des dossiers municipaux;

Considérant qu'en début d'année, il est pertinent de réviser la constitution de chacun d'eux et de procéder à la nomination des représentants délégués;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

De former les comités suivants et de mandater les membres du Conseil qui y sont nommés en tant que représentants du Conseil municipal, et ce, jusqu'à leur remplacement par le Conseil :

Administration et personnel: Rosaire Phaneuf, Président,

Louise Arpin et Claude Roger

Comité consultatif des Loisirs : Mélanie Simard, Présidente et Rosaire Phaneuf

Bassin versant de la Rivière Salvail : Martin Nichols Politique Familiale : Mélanie Simard

Responsable des questions

Mélanie Simard familiales: Politique Patrimoniale : Claude Roger

Infrastructures: Claude Roger, Georges-Étienne

Bernard, Rosaire Phaneuf

Construction garage municipal: Claude Roger, Georges-Étienne

Bernard, Rosaire Phaneuf, Jean Provost

#### CONSEIL MUNICIPAL - NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT 12-**RÉSOLUTION NUMÉRO 07-01-21**

Considérant qu'il est pertinent de procéder à la nomination du maire suppléant;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

De nommer Georges-Étienne Bernard au poste de maire suppléant et de lui accorder tous les pouvoirs qui lui sont attribués par le Code municipal, et ce, jusqu'à son remplacement par le Conseil.

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 264-21 POUR FIXER LES 13-TAUX DES TAXES ET DES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE **FINANCIER 2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 08-01-20**

ATTENDU QU'

en vertu de l'article 954 du Code municipal, la Municipalité de La Présentation adoptera son budget pour l'année 2021 lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le 8 décembre 2020, prévoyant des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE

pour percevoir les revenus de taxation prévus au budget, le Conseil doit adopter un règlement prévoyant les différents taux de taxation et de tarification applicables pour l'exercice financier en cours ;

ATTENDU QU'

il est opportun également de réviser les différentes tarifications applicables pour certains services municipaux et d'ajouter certains éléments devant être factu-

ATTENDU QU'

un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 8

décembre 2020 :

ATTENDU QUE

le projet de règlement a été présenté et expliqué à la séance du conseil du 8 décembre 2020 en même temps de l'avis de motion, le tout conforme au nouvel article du Code municipal numéro 445;

# m ROCES–m VERBAL m Séance du 19 janvier 2021

ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé Mélanie Simard Appuvé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 264-21 déterminant le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2021 et qu'il y soit décrète ce qui suit :

#### **EXERCICE FINANCIER** Article 1

Les différents taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'exercice financier 2021.

#### **TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2021** Article 2

Afin de pourvoir au paiement des dépenses municipales, les taxes et tarifs suivants sont imposés aux propriétaires des immeubles du territoire, selon les règles suivantes :

#### 2.1 Taux de taxe foncière générale

Une taxe foncière générale sera prélevée pour tous les immeubles imposables de la Municipalité, selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation, à un taux de 0,39\$ / 100\$ d'évaluation.

Cette taxe foncière est admissible au remboursement pour les entreprises agricoles enregistrées.

#### 2.2 Gestion des matières résiduelles

Afin de pourvoir au paiement des frais occasionnés par la Gestion des matières résiduelles, comprenant le service d'enlèvement et de disposition des matières résiduelles et des résidus solides volumineux, la collecte et le traitement des matières recyclables ainsi que la cueillette et de la disposition des matières organiques, les tarifs suivants seront exigés et prélevés, pour chaque résidence ou logement situés sur le territoire de la Municipalité conformément aux dispositions des règlements 261-20, 262-20 et 263-20.

Toute entreprise industrielle, commerciale ou institutionnelle (I.C.I.) ayant adhéré à l'une ou l'autre des options offertes aux I.C.I., devra payer le tarif qui est applicable et qui sera prélevé, selon les services utilisés, tel qu'établi ci-après :

#### 2.2.1 Gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel

•	Par unité d'occupation	
	(pour les immeubles de 5 logements et moins)	223\$
•	Pour chaque immeuble de 6 logements	643\$
•	Pour chaque immeuble de 12 logements	1 068\$
•	Pour un chalet	223\$

Pour les immeubles de 6 ou 12 logements, les prix des bacs additionnels sont:

Bac gris	150\$
Bac vert	90\$
Bac brun	50\$

2.2.2 Gestion des matières résiduelles - I.C.I. (industriel, commercial et institutionnel)

3 SERVICES (ordures, matières recyclables et matières organiques)

• Par établissement industriel, commercial et institutionnel desservi

➤ Option 1 (1 bac gris, 2 bacs verts et 1 bac brun) 243\$ > Option 2 (3 bacs gris, 5 bacs verts et 3 bacs bruns)

Lorsqu'un immeuble imposable comporte à la fois une résidence et une exploitation agricole enregistrée (E.A.E.), le pourcentage du tarif prélevé pour la gestion des matières résiduelles applicable à la portion résidentielle est de 33% et le pourcentage applicable à la portion agricole est de 67%. Cette compensation est admissible au remboursement pour les entreprises agricoles enregistrées.

#### 2.3 Boues des installations septiques

Afin de pourvoir au paiement des frais occasionnés par le Programme régional de vidange des installations septiques (PRVIS) en vigueur sur le territoire de la Municipalité, les tarifs suivants seront exigés et prélevés aux propriétaires de résidences isolées, tel que définies par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC):

➤ Vidange en saison régulière (par installation septique)	168,70\$
Vidange en saison régulière (chalets)	84,35\$
➤ Vidange supplémentaire	337,40\$
➤ Surcharge pour vidange hors saison	228,25\$
Surcharge pour déplacement inutile	35\$

(voir l'article 13 du règlement numéro 10-139 concernant la vidange des installations septiques)

#### **DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE** Article 3

> Premiers 40 000 gallons (ou 182 mètres cubes)

Afin de couvrir les frais occasionnés par la distribution d'eau potable aux immeubles branchés au réseau d'aqueduc, il sera prélevé, pour chaque logement, résidence ou place d'affaires desservis par le réseau d'aqueduc et situé sur le territoire de la Municipalité, le tarif de compensation applicable pour la consommation d'eau potable faite durant l'année antérieure. Ce tarif est applicable comme suit :

d'eau consommée	155\$
➤ Pour chaque 1 000 gallons d'eau supplémentaire	4,20\$
> Ou pour chaque 5 mètres cubes d'eau supplémentaire	e 4,65\$
Frais pour remise de lecture du compteur d'eau	
après la date mentionnée	50\$
(Peu importe le nombre de compteur)	

Concernant la taxation relative au service d'aqueduc, pour les unités d'exploitations agricoles où un même compteur d'eau dessert à la fois la ferme et la résidence, il est considéré que 10% de la consommation est attribuée à la résidence et 90% de la consommation est attribuée à l'exploitation agricole. Cette compensation est admissible au remboursement pour les entreprises agricoles enregistrées.

#### TRAITEMENT DES EAUX USÉES Article 4

Afin de pourvoir aux dépenses occasionnées par le service d'égout sanitaire (assainissement), il sera exigé et prélevé, pour chaque immeuble imposable desservi situé sur le territoire de la Municipalité, un tarif de compensation, tel qu'établi ci-après, selon le calcul d'unités qui suit :

> 165\$ par unité – voir le nombre à déterminer selon le tableau qui suit

#### **CALCUL DES UNITÉS**

Résidence unifamiliale 1 unité

#### $\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 19 janvier 2021

Multilogements - résidentiels	1 unité pour le 1 <sup>er</sup> logement et 0,5 unité pour chaque logement additionnel (Exemple : 6 logis = 3,5 unités)
Terrain vacant	0,5 unité
Logement additionnel	0,5 unité
Petit commerce à la résidence	
(12 employés et moins)	0,5 unité (en plus de l'unité de la résidence)
Bureau professionnel ou d'affaires	
opéré dans une résidence	0,5 unité (en plus de l'unité de la résidence)
Bureau professionnel ou d'affaires	1 unité
Immeuble commercial	1 unité
(12 employés et moins)	
Villa La Présentation	1 unité pour le 1er logement et
	0,5 unité pour chaque logement
	additionnel = 6,5 unités
Dépanneur	1,25 unité
Quincaillerie	1,25 unité
Magasin général	1,25 unité
Fleuriste	1,5 unité
Marché d'alimentation – Boucherie	1,5 unité
Garage – Entrepreneur	1,5 unité
Pâtisserie	1,5 unité
Station-service	1,75 unité
Salle de réception – Bar – Restaurant	2,5 unités
Résidence pour aînés – Gîte	0,25 unité par chambre

Concernant le service d'égout sanitaire, lorsqu'un immeuble imposable comporte à la fois une résidence et une exploitation agricole enregistrée (E.A.E.), le pourcentage du tarif de compensation applicable à la portion résidentielle est de 33% et le pourcentage applicable à la portion agricole est de 67%. Cette compensation est admissible au remboursement pour les entreprises agricoles enregistrées.

#### Article 5 LOISIRS

Aux fins de financer une partie du Service des Loisirs, il sera exigé et prélevé, pour chaque logement situé sur le territoire de la Municipalité, un tarif de compensation tel qu'établi ci-après :

Pour chaque logement ou résidence, excluant les chalets : 60\$

Cette compensation n'est pas admissible au remboursement pour les entreprises agricoles enregistrées.

#### Article 6 TAXES APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Afin de pourvoir au remboursement des emprunts, il sera prélevé, pour chaque matricule faisant partie du secteur concerné, les taxes suivantes, calculées à partir des montants et des taux applicables pour chacun des règlements d'emprunt énumérés ci-après, établis selon la liste suivante :

Règlements numéros	<u>But</u>	<u>Code</u>	Taxe imposée
2002-12 et 08-100	Aqueduc	1001	0,00931 / 100\$ éval (1)
2002-12	Route 137	1001	(inclus)
08-100	Aqueduc et rues 2008	1001	(inclus)
2002-01 et 16 (85%)	Infrast.assain. Imm. dess.	1002	160,24\$ / unité(2)

08-99	Infr.ass.2008–Imm. dess.	1002	(inclus)
2002-18	Pl.des Boisés, Phase III	1005	854,84\$ / immeuble
04-41 (rue Lasnier)	Pl.des Boisés, Ph.IV-1	1006	764,59\$ / immeuble
04-41 (rue SCôté)	Pl.des Boisés, Ph. IV-1	1007	999,93\$ / immeuble
04-51	Pl.des Boisés, Phase V	1008	723,06\$ / immeuble
04-48	Pl.des Boisés, Ph. IV-2	100	953,62\$ / immeuble
05-60	Pl.des Boisés, Ph. IV-3	101	993,70\$ / immeuble
10-131 (58%)	Vue sur la Montagne	104	706,38\$ / immeuble
10-131 (42%)	Vue sur Montagne (6 log)	105	2 728,00\$ / immeuble
10-133 (51,4%)	Égouts – Impasse Boisés	106	546,93\$ / immeuble
10-133 (48,6%)	Rues privées – Boisés	107	804,44\$ / immeuble
11-151	Égouts – Bas des Étangs	108	1 454,64\$ / immeuble
200-16	Rang des Petits Étangs	109	1 186,91\$ / immeuble
204-16	Achat 874 rue Princi- pale	110	0,01259\$/1005 éval.(1)
208-16	Const. Gymnase	111	0,0145\$ / 100\$ éval.(1)
227-18	Aqueduc Grand Rang	112	0,0148 / 100\$ éval. (1)
214-17	Développ dom Fa- brique	115	2 157,25\$ / immeuble

- (1) Pour les bâtiments agricoles, cette taxe foncière est applicable à 100% à l'entreprise agricole pour la valeur de l'immeuble.
- (2) Dans le cas des règlements d'emprunt relatifs aux infrastructures d'égout sanitaire (code 1002) le calcul des unités est déterminé en fonction de l'usage du bâtiment (voir l'article 4). De plus, lorsqu'un immeuble imposable comporte à la fois une résidence et une exploitation agricole enregistrée (E.A.E.), le pourcentage du tarif de compensation applicable à la portion résidentielle est de 33% et le pourcentage applicable à l'entreprise agricole est de 67%.

Ces compensations sont admissibles au remboursement pour les entreprises agricoles enregistrées.

#### Article 7 ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Les propriétaires faisant partie du bassin versant d'un cours d'eau ayant subi des travaux de construction, de réparation, d'amélioration ou d'entretien, seront facturés selon la répartition qui a été établie pour ces travaux, en vertu du Règlement numéro 13-171, adopté le 3 décembre 2013.

Les compensations facturées pour l'entretien des cours d'eau sont admissibles au remboursement pour les entreprises agricoles enregistrées.

#### $\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 19 janvier 2021

#### Article 8 TARIFS DE COMPENSATION POUR MESURES DE CONTRÔLE

#### a) <u>534 rue de l'Église</u>

Il est par le présent règlement, exigé et il sera prélevé, en même temps que la taxe foncière, un tarif de compensation pour l'immeuble situé au 534, rue de l'Église, correspondant au coût réel des analyses et des échantillonnages au point de contrôle de son établissement, afin d'établir les caractéristiques des eaux de procédé de cette entreprise au réseau d'égout municipal, le tout tel que prévu à l'entente signée entre le propriétaire de l'immeuble et la Municipalité.

Pour l'année 2021, le tarif minimal est fixé à 750\$, correspondant au coût estimé de douze (12) échantillons, en plus des frais d'échantillonnage tel que prévu à l'entente. Tout coût, échantillon et frais inhérents additionnels pour cet exercice financier seront exigés de l'entreprise en même temps que le paiement des taxes foncières 2021.

#### b) Frais d'entretien d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet

L'ensemble des frais encourus par l'inspection, l'entretien et la réparation d'un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet est assumé par le propriétaire de l'immeuble assujetti au présent règlement. Afin de financer le service d'entretien de ces systèmes, tous les frais applicables sont imposés au propriétaire, à même le compte de taxes municipal annuel.

Le tarif est établi en fonction des frais prévus dans le contrat entre la Municipalité et le fabricant de chacun des systèmes, incluant le coût des pièces utilisées ainsi que des frais d'administration équivalant à 10% des frais totaux. Tout frais supplémentaire sera également facturé sous forme de taxation, conformément au règlement numéro 209-17.

#### Article 9 TARIFS POUR SERVICES ADMINISTRATIFS OU AUTRES

Afin de compenser pour les divers services administratifs qui sont disponibles pour les citoyens, pour les différentes locations possibles ou pour la publicité, les frais suivants seront facturés, selon les services demandés :

#### a) Reproduction de documents

Aucun tarif ne sera perçu pour les citoyens ainsi que pour les organismes à but non lucratif de la Municipalité pour 10 copies ou moins. Pour plus de 10 copies, si le demandeur fournit son papier, il n'y aura pas de frais. Sinon, les frais suivants s'appliqueront :

A partir d'un original fourni par le demandeur : 0,50\$ la feuille
 Comptes de taxes, rôle d'évaluation, règlement : 0,35\$ la feuille

#### b) Transmission de télécopie

•	Première page :	1,50\$
•	Page additionnelle :	1\$ chacune

c) <u>Vente d'épinglettes</u>: 5\$ chacune

d) <u>Carte routière municipale</u>: 2\$ chacune

# e) Consultations publiques en vertu des articles 165.4.1 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme

Les frais suivants sont applicables si la tenue d'une consultation publique est requise pour un projet d'élevage porcin:

Ouverture de dossier: 150\$

Avis public et autres démarches incluant la tenue de

la consultation publique et la rédaction du rapport: 1 000\$

Concernant la location des infrastructures municipales, les règles d'utilisation établies par le Conseil doivent être appliquées en priorité.

#### f) Location du Pavillon des Loisirs

Pour une journée ou une soirée : 150\$

Le montant doit être payé en totalité au moment de la signature du contrat.

#### g) Location du terrain de balle pour non-résidents, sur approbation du Conseil

Pour une partie – environ 1 h 30	50\$
Pour une journée complète (7 h à 23 h)	150\$
Pour une fin de semaine (vendredi soir – sam – dim)	425\$
Dépôt obligatoire	300\$

Le montant de la location ainsi que le dépôt obligatoire doivent être payés en totalité au moment de la signature du contrat.

Chaque location comprend l'épandeur avec poussière de marbre incluse

# h) <u>Location du terrain de soccer</u> pour non-résidents, sur approbation du Conseil

Location à l'heure	50\$
Location à la journée (7 h à 23 h)	150\$
Pour une fin de semaine (vendredi soir – samedi – dimanche)	425\$
Dépôt obligatoire	300\$

Le montant de la location ainsi que le dépôt obligatoire doivent être payés en totalité au moment de la signature du contrat.

#### i) Location de la patinoire en dehors de la saison hivernale

Pour une partie – environ 1 h 30	50\$
Pour une journée (7 h à 23 h)	150\$
Pour une fin de semaine (vendredi soir – samedi – dimanche)	425\$
Dépôt obligatoire	300\$

Le montant de la location ainsi que le dépôt obligatoire doivent être payés en totalité au moment de la signature du contrat.

#### j) <u>Inscription au Camp de jour</u>

Les frais suivants sont applicables pour l'inscription d'un ou de plusieurs enfants aux activités du Camp de jour estival ou de la Semaine de relâche, selon la durée, le lieu de résidence ainsi que les services utilisés.

#### > Tarification familiale pour le Camp de jour estival pour les 8 semaines

<u>Enfants</u>	Résidents	Non-résidents
1 <sup>er</sup> enfant	220\$	300\$
2 <sup>e</sup> enfant	200\$	280\$
3 <sup>e</sup> enfant	195\$	275\$
Tarification hebdomadaire	60\$	90\$

Des frais supplémentaires de 10\$ par enfant seront facturés pour toute inscription faite après la date prévue pour les inscriptions au printemps ainsi qu'un frais de 10\$ par enfant pour l'achat du chandail jusqu'à la date limite du 1er juin.

## $\overline{ ext{CES-VERBAL}}$ | Séance du 19 janvier 2021

#### Tarification pour la Semaine de relâche

Semaine complète de 5 jours : 60\$ 90\$ Participation quotidienne : 15\$ 25\$

La Semaine de relâche est établie en fonction du congé scolaire du mois de mars décrété par la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

Les activités du Camp de jour se déroulent de 9h à 16h du lundi au vendredi. Le Service de garde est en opération à compter de 7 heures le matin et jusqu'à 17h30 le soir.

#### > Tarification pour le Service de garde

Pour un enfant, par période : 3\$ 5\$ Pour un enfant, 10 périodes (carte): 25\$ 40S

Les périodes sont les suivantes : de 7 h à 9 h et de 16 h à 17h30

Les frais relatifs à l'achat d'une carte de service de garde (10 périodes) sont non remboursables. Des frais supplémentaires de 3\$/15 min par enfant seront facturés si le parent arrive après 17h30.

#### Inscription pour le soccer

Depuis 2017, la Municipalité de La Présentation fait partie de la ligue de soccer des Patriotes suite à la décision de la Ville de Saint-Hyacinthe de ne plus inclure les municipalités environnantes dans leur organisation. Par conséquent, voici les tarifs :

Catégorie :

U4 40\$ U5 à U14 70\$

Une programmation sera envoyée par la poste pour vous informer des nouvelles conditions.

#### Location du gymnase/centre communautaire

#### Organismes, ligues et cours privés

Moitié du gymnase 20\$/heure Gymnase complet 35\$/heure

**Tournois** 

Moitié du gymnase 50\$/heure

> 100\$/bloc de 4 heures 200\$/bloc de 8 heures 300\$/bloc de 12 heures

75\$/heure

Gymnase complet

150\$/bloc 4 heures 300\$/bloc 8 heures 450\$/bloc de 12 heures

Fêtes d'enfants (incluant tables, chaises, cuisine, équipements sportifs)

Moitié de gymnase 50\$/heure Gymnase complet 75\$/heure

#### Location d'équipements

50\$ Cuisine Tables 6,50\$/table 1,50\$/chaise Chaises Équipements sportifs 1\$/équipement

#### m) Publicité au Journal municipal

Les tarifs suivants sont applicables pour publier un article ou de la publicité au Journal municipal, sauf pour les organismes à but non lucratif de la Municipalité qui peuvent publier un article mensuel sans frais.

IMPRESSION EN NOIR ET BLANC			
Dimension	Frais mensuels	Frais annuels	
1 page	120\$	1 080\$	
½ page	60\$	540\$	
¼ page	30\$	300\$	
1/8 page	15\$	150\$	
IMPRESSION EN COULEUR – À L'ARRIÈRE			
Dimension	Frais mensuels	Frais annuels	
1 page	200\$	1900\$	
½ page	100\$	1000\$	
¼ page	50\$	500\$	
1/8 page	25\$	250\$	

#### Article 10 DATE DES VERSEMENTS ET EXIGIBILITÉ

Les comptes de taxes annuelles, complémentaires, supplémentaires ou droit de mutation, sont payables en 3 versements, si le total du compte excède 300\$. S'il est moindre, il est payable en un seul versement.

Le premier versement devient exigible le trentième (30e) jour suivant la date de facturation du compte de taxes. Le deuxième versement devient exigible 90 jours suivant la date du premier versement. Le troisième versement devient exigible 90 jours suivant la date du deuxième versement.

A l'expiration du délai prévu pour chacun des versements, seul le versement échu est exigible et porte intérêt à compter de cette date, s'il demeure impayé. Le taux d'intérêt applicable est fixé à 12% par année.

Ce taux d'intérêt de 12% s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement ainsi qu'à toutes les factures qui ne sont pas payées dans les délais prescrits.

#### Article 11 FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 25\$ sont exigés de tout signataire d'un chèque remis à la Municipalité dont le paiement est refusé par l'institution bancaire, et ce, peu importe le motif, tel que prévu à l'article 962.1 du Code municipal.

De plus des frais d'administration de 20\$ seront déduits de tout remboursement demandé, suite à des corrections qui doivent être faites au dossier de taxation, à cause d'une erreur du citoyen (ex. paiement en trop, payé mauvais fournisseur ou autre).

Des frais de 20\$ seront également réclamés lors de toute annulation d'inscription à tout camp de jour diffusée par la Municipalité.

Et, des frais de 50% du coût d'inscription seront réclamés pour toute annulation d'inscription aux activités sportives organisées par la Municipalité.

#### Article 12 PRÉSÉANCE

Les tarifs mentionnés au présent règlement s'appliquent pour l'exercice financier 2021.

# $\overline{ ext{PROCES-VERBAL}}$ | Séance du 19 janvier 2021

Ils ont préséance et annulent tout autre tarif différent qui serait mentionné dans d'autres règlements concernant les mêmes éléments.

#### Article 13 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 12 JANVIER 2021

Claude Roger Josiane Marchand
Maire Directrice générale et sec.-trésorière

14- AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS – SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS RÉSOLUTION NUMÉRO 09-01-21

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant que les représentants municipaux doivent, au besoin, procéder à des travaux qui nécessitent les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat pour une estimation préliminaire des coûts pour de petits projets à chaque fois;

Considérant la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyée par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

De permettre à Josiane Marchand, directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés et la tarification déterminée par le règlement de la MRC des Maskoutains en vigueur.

#### 15- COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE SALVAIL – DEMANDE D'APPUI FINANCIER RÉSOLUTION NUMÉRO 10-01-21

Considérant que le Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail sollicite l'appui de la Municipalité pour l'aider à poursuivre ses démarches;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement de la somme de 1 000\$ au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail pour l'année 2021.

16- RÉSOLUTION CONCERNANT LA CESSATION D'UN USAGE DÉROGATOIRE CONSTATÉ AU 1327, CHEMIN CÔTÉ, LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE DE MÊME QUE LES NUISANCES CONSTATÉES À CETTE ADRESSE – MANDAT À THERRIEN COUTURE JOLI-CŒUR S.E.N.C.R.L. RÉSOLUTION NUMÉRO 11-01-21

Attendu que des plaintes ont été formulées auprès de la Municipalité concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 1327, chemin Côté, à La Présentation;

Attendu que l'inspectrice en bâtiment de la Municipalité a constaté un

usage dérogatoire effectué sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 3 407 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, portant l'adresse civique 1327, chemin Côté, soit l'utilisation d'une roulotte à des fins d'habitation:

Attendu que les inspections ont également révélé que le bâtiment principal sis à cet endroit est dans un état tel qu'il peut mettre en danger des personnes et qu'il a perdu plus de la moitié de sa valeur par vétusté;

Attendu que des nuisances ont également été constatées à l'intérieur et à l'extérieur de l'immeuble;

Attendu l'envoi, à de multiples reprises, d'avis au propriétaire de cet immeuble l'informant de cesser l'usage dérogatoire, d'effectuer les travaux requis pour rendre le bâtiment sécuritaire et de procéder à l'enlèvement des nuisances;

Attendu que le propriétaire n'a jamais obtempéré aux multiples demandes de la Municipalité afin de corriger la situation de cet immeuble, tant au niveau de l'usage que de la dangerosité du bâtiment principal et des nuisances;

Attendu les dispositions des articles 227 et 231 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;* 

Attendu les dispositions des articles 61, 57 et 58 de la *Loi sur les compétences municipales;* 

Attendu les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation reconnaît qu'il existe des nuisances sur l'immeuble portant l'adresse civique 1327, chemin Côté, à La Présentation;

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble situé au 1327, chemin Côté, afin d'enjoindre celui ci, d'ici le 31 mai 2021, de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété;

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble situé au 1327, chemin Côté, afin d'enjoindre celui ci, dans un délai de 10 jours, de cesser l'usage dérogatoire effectué sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 3 407 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, portant l'adresse civique 1327, chemin Côté, soit l'utilisation d'une roulotte à des fins d'habitation;

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation mandate ses procureurs *Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.* afin de mettre en demeure le propriétaire de l'immeuble situé au 1327, chemin Côté, à La Présentation, afin d'enjoindre à celui-ci, d'ici le 31 mai 2021, de procéder à la démolition du bâtiment se trouvant sur cet immeuble ou, s'il préfère, de réparer celui-ci en déposant un plan réalisé par un architecte et en faisant effectuer les travaux requis par un entrepreneur général licencié, ces travaux devant être effectués dans un délai de 60 jours à compter de l'émission du permis autorisant la réalisation de ceux-ci;

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation mandate ses procu-

# $\overline{PROCES}$ - $\overline{VERBAL}$ | Séance du 19 janvier 2021

reurs Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l., en cas de défaut du propriétaire d'obtempérer à la mise en demeure dans les délais accordés, afin d'entreprendre contre ce propriétaire ou occupant toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant de faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété, de cesser l'usage dérogatoire de l'immeuble, soit l'utilisation d'une roulotte à des fins d'habitation, et afin de prendre les mesures requises pour procéder ou faire procéder à la démolition de l'immeuble situé au 1327, chemin Côté, à La Présentation, et pour autoriser la Municipalité qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Municipalité sera autorisée à entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même manière;

#### 17- BUREAU DE POSTE DE LA PRÉSENTATION – APPROBATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE RÉSOLUTION NUMÉRO 12-01-21

Considérant l'entente relative à la location d'une partie du bâtiment au 772 rue Principale intervenue entre la Municipalité de La Présentation et Madame Jessica Ménard, gestionnaire du bureau de poste La Présentation:

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente mentionnée précédemment, pour la période du 1er avril au 31 décembre 2021, selon les modalités stipulées dans le document à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et Madame Jessica Ménard;

De fixer le montant annuel de la location d'une partie du bâtiment à 375\$;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger ou en son absence le Maire suppléant Georges-Étienne Bernard et Josiane Marchand, directrice générale ou en son absence Guylaine Giguère, secrétaire-trésorière adjointe, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

#### 18- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FERME DE LA RIVIÈRE SALVAIL S.E.N.C. – LOTS 3 698 609 (PARTIE) ET 3 698 611 (PARTIE), RANG SALVAIL NORD RÉSOLUTION NUMÉRO 13-01-21

Considérant que la Ferme de la Rivière Salvail s.e.n.c demande l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation non agricole d'une partie de 16,30 hectares des lots 3 698 609 et 3 698 611, soit pour l'exploitation d'une sablière et son chemin d'accès;

Considérant l'autorisation 366993 (2010) rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation de 18.65 hectares d'une partie des lots 3 698 609 et 3 698 611;

Considérant qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Municipalité un endroit plus propice à cette pratique car l'ensemble des sablières du territoire de la Municipalité La Présentation sont implantées dans ce secteur:

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement pouvant accueillir cette activité à l'extérieur de la zone agricole, sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé ;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants ;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

Il est proposé par Louise Arpin Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par la Ferme de la Riviere Salvail s.e.n.c. visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit l'exploitation d'une sablière et son chemin d'accès sur une partie de 16.30 hectares des lots 3 698 609 et 3 698 611, rang Salvail Nord.

19- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR DENIS BOUCHARD ET MADAME SIMONE BOUCHARD – LOT 3 698 516, RANG DES BAS-ÉTANGS RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-21

Considérant que Monsieur Denis Bouchard et Madame Simone Bouchard demande l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation non agricole d'une partie du lot 3 698 516, soit pour la construction d'un abri forestier;

Considérant que les demandeurs sont également propriétaire des lots 3 698 514 et 3 698 517 ;

Considérant que la superficie totale des lots 3 698 514, 3 698 516 et 3 698 517 est de 8,135 hectares ;

Considérant que l'article 1 du règlement **P-41.1, r. 2** (Règlement sur les déclarations requises en vertu de la Loi, l'implantation de bâtiments sommaires et de panneaux publicitaires, l'agrandissement d'emplacements résidentiels et le démembrement de propriétés qui peuvent être effectués sans autorisation) précise qu'un abri sommaire (forestier) de maximum 20 mètres carrés peut être implanté sans l'autorisation de la CPTAQ sur un ensemble de lots boisés totalisant plus de 10 hectares ;

Considérant que le bâtiment projeté de 20 mètres carrés est un bâtiment accessoire à l'usage forestier exercé sur le lot 3 698 516 ;

Considérant que l'article 14.1 du règlement d'urbanisme permet l'implantation d'un bâtiment accessoire à une activité agricole forestière malgré l'absence d'un bâtiment principal;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants ;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par Monsieur Denis Bouchard et Madame Simone Bouchard visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction d'un abri forestier de 20 mètres carrés sur le lot 3 698 516, rang des Bas-Étangs.

# $\overrightarrow{PROCES-VERBAL}$ | Séance du 19 janvier 2021

#### 20- CPTAQ – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MARIE-ÈVE CASTONGUAY – LOT 3 698 569, 1335, ROUTE 137 RÉSOLUTION NUMÉRO 15-01-21

Considérant que Madame Marie-Ève Castonguay demande l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation non agricole d'une partie du lot 3 698 569, soit pour la construction d'un bâtiment à des fins de garde en captivité d'oiseaux de proie;

Considérant que ces oiseaux de proie sont utilisés à des fins de gestion de la faune (contrôle d'oiseaux considérés nuisibles) et d'éducation ;

Considérant que le lot 3 698 569 est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture, soit à des fins résidentielles ;

Considérant l'autorisation 029490 (1981) rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 698 569, soit pour la construction d'une résidence ;

Considérant qu'il n'y a pas d'autre emplacement pouvant accueillir cette activité à l'extérieur de la zone agricole, sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé ;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants ;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Martin Nichols Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par Madame Marie-Ève Castonguay visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction d'un bâtiment à des fins de garde en captivité d'oiseaux de proie sur le lot 3 698 569, 1335, Route 137.

# 21- INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT À LA FORMATION SUR LES MODIFICATIONS 2020 AU RÈGLEMENT Q-2, R.22 RÉSOLUTION NUMÉRO 16-01-21

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra une journée de formation sur les modifications 2020 au règlement Q-2, R.22 au courant du mois de mars prochain et l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard à la journée de formation sur les modifications 2020 au règlement Q-2, R.22 au courant du mois de mars prochain;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 201\$ plus les taxes.

22- LOISIRS – ADOPTION DE LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2021 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-01-21 Considérant que tout au long de l'année 2021, plusieurs activités seront offertes aux citoyens de la Municipalité;

Considérant que les sommes qui ont été prévues au budget 2021;

Considérant qu'il serait utile d'autoriser la coordonnatrice des loisirs à effectuer les dépenses reliées à ces activités, en respectant les sommes allouées au budget ;

Il est proposé Rosaire Phaneuf Appuyé par Jean Provost Et résolu à l'unanimité

Semaine de relâche

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs, à organiser chacune des fêtes prévues durant l'année 2021, en respectant leur budget respectif, soit :

Fête familiale du Printemps avril (date à venir)
Fête nationale 23 juin
Camp de jour 28 juin au 13 août
Camp de jour pour les enfants handicapés 28 juin au 13 août
Cinéma extérieur 52 juin au 13 août
Cinéma extérieur 52 septembre (date à venir)
Fête de l'Halloween 53 octobre (date à venir)
Collecte des bonbons 51 octobre
Dépouillement de l'arbre de Noël décembre (date à venir)

Parcours piste cyclable Formation « Gardiens avertis » et « Prêts à rester seuls » Patinoire

Soccer Surveillance des activités au gymnase Semaine de réduction des déchets décembre (date à venir)
période estivale

date à venir
saison hivernale
saison estivale
tout au long de l'année
18 au 24 octobre

1er au 5 mars

D'autoriser les achats requis pour chaque activité, ainsi que leur paiement.

#### 23- DIVERS

# 23.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION D'URGENCE DE LA PRÉSENTATION – ADOPTION RÉSOLUTION NUMÉRO 18-01-21

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains est en vigueur depuis le 15 février 2012;

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) stipule que toute autorité locale ou régionale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution un rapport d'activité pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant l'entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie signée avec la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe en date du 17 avril 2020 et déposé à la MRC des Maskoutains tel que soumis ;

Considérant que ledit rapport a été déposé également au ministère de la Sécurité publique par la Ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique demande à la Municipalité de La Présentation d'adopter le rapport d'activité étant donné

# $\overline{PROCES} ext{-}\overline{VERBAL}$ | Séance du 19 janvier 2021

qu'elle est responsable de son réseau d'aqueduc

Il est proposé par Rosaire Phaneuf Appuyé par Louise Arpin Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil adopte le rapport d'activité de l'an # 8 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, tel que soumis ;

De faire parvenir au ministère de la Sécurité publique une copie de la présente résolution.

#### 24- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 9 décembre 2020
- MRC Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 17 novembre 2020
- MRC Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 28 juillet 2020
- MRC Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 22 septembre 2020
- MRC Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 27 octobre 2020
- MRC Fonds de développement rural Projet Parc CAG (Charles-A-Gauttier)
- MRC Résolution numéro 20-11-349 Règlement numéro 20-557 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Gestion de la fonction commerciale) – Adoption
- MRC Résolution numéro 20-11-368 cours d'eau Ruisseau Plein Champ, branche 3 Ville de Saint-Hyacinthe et Municipalité de La Présentation (19/2207/359) Contrat 04811-15967 (008-2020) Réception provisoire des travaux Autorisation
- MRC Résolution numéro 20-11-375 Cours d'eau Rivière Salvail, branche 8 et 9 (21/4525/365) – Municipalité de La Présentation – Préparation des plans et devis – Autorisation
- MRC Résolution numéro 20-11-376 Cours d'eau Ruisseau Rouge, branche 5 (21/452511/366) – Municipalité de La Présentation – Préparation des plans et devis – Autorisation
- MRC Résolution numéro 20-11-387 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Ministère de la Culture et des Communications Municipalité participante Approbation
- MRC Résolution numéro 20-12-396 Calendrier 2021 Séances du conseil et comité administratif de la MRC des Maskoutains Approbation
- MRC Résolution numéro 20-12-406 Règlement numéro 20-567 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant le cours d'eau Ruisseau Plein Champ, branche 3 (Saint-Hyacinthe et La Présentation) Contrat 04811-15967 (008-2020) Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-407 Règlement numéro 20-568 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 1 (Administration générale) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021 Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-408 Règlement numéro 20-569 Prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021 Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-409 Règlement numéro 20-570 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 3 (Poste de police Secteur Sainte-Rosalie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021 –

Adoption

- MRC Résolution numéro 20-12-410 Règlement numéro 20-571 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021 Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-411 Règlement numéro 20-572 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la partie 8 (Service d'ingénierie) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021 Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-413 Règlement numéro 20-574 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 11 (Service juridique) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021 Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-414 Règlement numéro 20-575 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 12 (Bandes riveraines) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2021 Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-416 Règlement numéro 20-577 modifiant le règlement numéro 19-536 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 06-200 de tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services – Adoption
- MRC Résolution numéro 20-12-417 Carrières et sablières Redevances Distribution aux municipalités Recommandation d'autorisation
- MRC Résolution numéro 20-12-418 Carrières et sablières Redevance Carrière Mont St-Hilaire inc. Distribution aux municipalités Recommandation d'autorisation
- MRC Résolution numéro 20-12-437 Mobilisation-Diversité Projet une MRC en action pour la promotion de l'immigration Vision commune en immigration pour la région de la MRC des Maskoutains Adoption
- RIAM Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 décembre 2020
- RIAM Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 janvier 2021
- RIAM Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 16 décembre 2020
- MAMH Aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 BILL JOHNSON

Entretien du réseau de borne-fontaine — Demande de dédommagement

GROUPE DE PARENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Réduire la limite de vitesse dans la zone routière du CPE

#### 25- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 19-01-21

Il est proposé par Mélanie Simard Appuyé par Georges-Étienne Bernard Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 25.

Claude Roger Josiane Marchand
Maire Directrice générale et sec.-trésorière

# LE 1<sup>ER</sup> VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2021 ÉCHÉANCE : LE 9 MARS 2021

Vous recevrez sous peu votre compte de taxes municipales. Veuillez prendre note que le 1<sup>er</sup> versement est requis pour le 9 mars 2021 et que tout solde impayé occasionne des frais d'intérêts de 12 % l'an.

#### **MODES DE PAIEMENT POUR ACQUITTER VOTRE COMPTE DE TAXES :**



# Via le site Internet de votre institution financière

Certaines institutions financières offrent le service de paiement par Internet. Vous devez vous informer auprès de cellesci pour l'adhésion à ce service. Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts, si vous payez via le site Internet de votre institution financière, veuillez prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.



# Dans la plupart des institutions financières participantes

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au comptoir d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.



#### Au comptoir du service des taxes

Les paiements, peuvent être faits directement au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, soit en argent, par chèque personnel, chèque visé, mandat postal ou bancaire.



#### Par guichet automatique

Pour vous assurer de ne pas avoir à payer d'intérêts. Si vous payez au guichet automatique d'une institution financière, veuillez avoir en main votre coupon de paiement et prévoir deux jours ouvrables pour que le paiement soit acheminé à la Municipalité.



#### Par la poste

En vous servant de l'enveloppe retour inclus à même votre compte de taxes. Lors du paiement de votre 1er versement, nous vous suggérons de nous faire parvenir, dans le même envoi, les chèques pour les 2e et 3e versements avec les coupons de paiement appropriés.





La Municipalité de La Présentation rappelle à tous ses citoyens que, suite à l'adoption du Règlement général no G-200 le 2 septembre 2014, il est interdit à toute personne de faire un feu en plein air sans avoir obtenu préalablement un permis de brûlage.

Vous pouvez faire la demande de permis au bureau municipal où l'on vous informera des conditions à respecter lorsqu'on veut faire un feu en plein air. Il n'y a **aucun coût** pour l'émission du permis de brûlage.

# HORAIRE D'UTILISATION DE LA PATINOIRE SAISON HIVERNALE 2020-2021

# **LUNDI AU VENDREDI DE 9 H À 19 H 30**

avec surveillance de 18 h à 19 h 30 seulement

## **SAMEDI DE 10 H À 19 H 30**

avec surveillance toute la journée

# DIMANCHE DE 10 H À 19 H 30

avec surveillance toute la journée

# RAPPEL SUR L'UTILISATION DES DIFFÉRENTES SURFACES :

Patinoire de Dek Hockey : *Hockey pour les tout-petits* Patinoire de la Municipalité : *Hockey pour les grands* 

Anneau de glace : Patinage libre seulement

Advenant le cas où il n'y aurait pas de surveillant sur les heures prévues de surveillance, vous pouvez patiner à vos risques. Merci !

Le hockey est possible avec les membres de votre bulle familiale seulement.

Patinage libre préférable.

En cas de fermeture des patinoires, il y aura des pancartes à cet effet directement sur place. En l'absence des pancartes, les patinoires sont accessibles selon l'horaire ci-haut.

Vous pouvez aussi consulter la page Facebook de la Municipalité de La Présentation pour plus de détails.



#### REGIE





# COVID-19 : PRIORISER LA GESTION SÉCURITAIRE DES MATIÈRES RECYCLABLES !

Saint-Hyacinthe, le 11 janvier 2021 – La gestion des matières résiduelles est un service essentiel et il est important de tout mettre en œuvre afin de protéger la santé des éboueurs et du personnel des centres de tri de matières recyclables qui continuent de collecter et de gérer nos matières placées à la rue. En effet, environ 25 000 bacs de matières recyclables sont levés et triés à chaque semaine sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et nous devons tout mettre en oeuvre afin que le coronavirus ne se propage pas au sein du personnel des entreprises qui assurent la collecte et le tri, souvent manuel, des matières ainsi placées à la rue.

Dans ce contexte, la Régie demande aux citoyens qui habitent ou assurent la gestion d'un immeuble dans lequel résident des personnes atteintes de la COVID-19, de ne pas placer leurs bacs de matières recyclables à la rue afin de diminuer les risques de propagation du virus auprès des éboueurs et du personnel des centres de tri. Dans le cas des immeubles de multi-logements desservis directement en cour arrière, il est recommandé de suspendre l'utilisation des bacs de recyclage jusqu'à la guérison des résidents, pour cette même raison. En effet, dans un contexte de risques accrus liés au fait que le virus pourrait demeurer actif sur les objets inertes pendant un certain temps, il devient particulièrement judicieux de ne pas utiliser le service de collecte sélective des matières recyclables, de façon temporaire, dans un immeuble où l'on sait qu'une éclosion du virus est effective. Une telle façon de faire devrait permettre de réduire les risques de propagation du virus pour les employés qui effectuent les collectes et le tri des matières.

Bien que la plupart des collectes soient automatisées sur le territoire, les matières collectées sont en partie triées manuellement par le personnel du centre de tri. Dans ce contexte, le fait de manipuler des matières recyclables provenant d'une résidence que l'on sait être le lieu d'une éclosion, est susceptible de comporter des risques accrus de contamination liés à la COVID-19, lesquels peuvent facilement être évités. La collecte des matières résiduelles étant un service essentiel, nous devons mettre en place tous les moyens appropriés pour éviter que le virus infecte le personnel affecté à ce service.

Ces mesures sont mises en place à titre préventif afin de contribuer à réduire les probabilités de transmission du virus. Chaque citoyen peut faire une différence dans le contexte actuel en posant ces simples gestes.



# COVID-19

Afin de protéger les travailleurs essentiels qui effectuent le tri des matières recyclables, il est important de suspendre temporairement l'utilisation du bac de recyclage lorsqu'il y a une éclosion du virus confirmée ou soupçonnée au sein de votre résidence.





Aide d'urgence (COVID-19)

# Plus d'entreprises et de commerces admissibles

Saint-Hyacinthe, le 12 janvier 2021 – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, toutes les entreprises des <u>secteurs visés par un ordre de fermeture</u>, incluant <u>les commerces non prioritaires</u>, peuvent bénéficier du volet *Aide aux entreprises en régions en alerte maximale* (AERAM) du PACTE\* et du PAUPME\*\*, si elles respectent certains critères d'admissibilité. À titre d'exemple, les commerces de détail, entreprises de soins personnels et centres d'esthétique sont maintenant admissibles.

Sur le territoire de la MRC des Maskoutains, les entreprises peuvent profiter d'un accompagnement gratuit offert par les professionnels du service de développement économique de la MRC (DEM) ou de Saint-Hyacinthe Technopole afin de compléter leur demande.

#### Modalités de l'aide

L'aide prend la forme d'un prêt pouvant atteindre un maximum de 50 000 \$. Jusqu'à 80 % de cette somme, pour un maximum de 40 000 \$ ou 15 000 \$ par mois de fermeture, pourra être converti en aide non remboursable. Ce pardon de prêt s'appliquera pour certains frais fixes pour la période de fermeture visée : les taxes municipales et scolaires, le loyer, les intérêts payés sur les prêts hypothécaires, les frais liés aux services publics (ex. : électricité et gaz), les assurances, les frais de télécommunication, de même que les permis et les frais d'association.

Pour être admissible, l'entreprise doit avoir cessé ses activités en tout ou en partie pour une période d'au moins 10 jours durant un même mois depuis le 1er octobre 2020, et ce, conformément aux mesures décrétées par le Gouvernement du Québec.

Comme l'ordre de fermeture est prolongé jusqu'au 8 février, le pardon de prêt pourra s'appliquer pour les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier. Pour les mois de février et mars, les entreprises seront admissibles à l'AERAM si elles ont été visées par un ordre de fermeture pendant au moins 7 journées durant le mois. Ainsi, le volet s'appliquera pour le mois de février.

La MRC des Maskoutains et Saint-Hyacinthe Technopole vous rappellent que des sommes sont toujours disponibles au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (volet 1 et AERAM).

Toute l'information concernant les critères d'admissibilité et le dépôt d'une demande dans le cadre de ces programmes sont disponibles sur le site Internet de la MRC des Maskoutains ainsi que sur celui de Saint-Hyacinthe Technopole. Vous pouvez obtenir de l'aide pour compléter vos demandes.

- \* Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (Demandes de 50 000 \$ ou +)
- \*\* Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises



Récupération des plastiques agricoles

# Des efforts soutenus qui portent fruit

Saint-Hyacinthe, le 16 décembre 2020 — La MRC des Maskoutains dévoile aujourd'hui des résultats éloquents au terme de la 2<sup>e</sup> phase du projet pilote de collecte des plastiques agricoles lancé en novembre 2018 sur son territoire. En effet, ce sont près de 110 tonnes de matières récupérées qui ont été détournées de l'enfouissement. La MRC tient à remercier ses partenaires, de même que les producteurs agricoles participants pour leurs efforts et leur gestion responsable de ces matières.

#### Des presses offertes à 50 % de rabais

L'augmentation du taux de participation des derniers mois a incité le conseil de la MRC à continuer de soutenir les efforts des producteurs agricoles en leur donnant la possibilité d'acheter une presse qu'ils pourront utiliser à la ferme. Cette méthode permet de réduire le nombre de déplacements aux sites de collectes et elle s'avère plus adéquate pour les entreprises agricoles de grande taille. Une subvention accordée à AgriRÉCUP permet d'offrir quelques presses à un coût fort intéressant.

La MRC met donc à la disposition des entreprises agricoles maskoutaines, 16 presses supplémentaires. Elles doivent contacter AgriRÉCUP pour de plus amples détails à <u>info@agrirecup.ca</u>.

#### Nouveau site de collecte

Équipements Inotrac, succursale de TERAPRO, situé au 5520, rue Martineau à Saint-Hyacinthe est devenu récemment le 3<sup>e</sup> site de collecte ouvert sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Il s'ajoute à ceux des deux autres sites partenaires soit la Coop Comax et la Coop Sainte-Hélène.

Nous vous rappelons que ces sites de collectes participent sur une base volontaire et nous apprécions la collaboration de tous. La récupération est simple et gratuite. Les bâches, les sacs silo, les pellicules de plastiques pour balles d'ensilage, ainsi que les ficelles et les filets sont récupérés aux sites mentionnés. Cependant, il est important de trier chaque type de plastique. Seuls les plastiques propres, secs et triés sont acceptés.

Depuis décembre 2018, le service de récupération des plastiques agricoles est rendu possible sur le territoire grâce à la contribution de plusieurs partenaires : la MRC des Maskoutains, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) et les Syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est, de même que les sites de collecte, tous associés à l'organisme AgriRÉCUP.



MRC des Maskoutains

#### Près de 334 000 \$ disponible en 2021 pour des projets en milieu rural

Saint-Hyacinthe, le 6 janvier 2021 – La MRC des Maskoutains annonce qu'une somme de 334 000 \$ est disponible dans le Fonds de développement rural (FDR) pour la réalisation de projets en lien avec sa Politique du Fonds de développement rural, adoptée en mai 2020. Le montant disponible est divisé en deux. Une moitié pour l'appel de projets en cours et l'autre, pour celui qui sera lancé cet automne.



Les promoteurs ont jusqu'au 8 mars pour soumettre un dossier et leurs projets doivent prendre en compte au moins un des enjeux suivants :

- Soutenir les jeunes et les aînés et favoriser leur implication dans le milieu:
- Contribuer à des projets à caractère environnemental et de mise en valeur des secteurs d'intérêt naturel;
- Participer à la création d'emplois et soutenir l'entrepreneuriat collectif et l'économie sociale;
- Enrichir le cadre de vie par le soutien à des projets récréotouristiques, culturels et récréatifs;
- Intensifier les efforts de promotion et de développement du secteur agroalimentaire;
- Collaborer à la préservation et à l'accroissement de l'accessibilité aux services tels que l'école, les services communautaires et les services de santé dans les milieux ruraux;
- Appuyer la mise en oeuvre des actions identifiées dans les politiques et projets régionaux tels que la famille, le pa-

trimoine, les parcours cyclables, l'immigration et Internet haute vitesse;

 Favoriser le développement de projets multifonctionnels et intersectoriels visant la vitalité des communautés.

« Le Fonds de développement rural est un formidable outil de financement qui aide à mettre sur pied des projets structurants dans les 16 municipalités rurales de notre territoire. Nous incitons les organisations intéressés à profiter de cette annonce pour élaborer des projets qui favoriseront le développement du plein potentiel des milieux ruraux » mentionne le président du comité de gestion du FDR, M. Robert Beauchamp, maire de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Les organismes admissibles sont les :

- Municipalités et autres organismes municipaux;
- Organismes à but non lucratif et incorporé ou en voie de l'être, toute coopérative non financière;
- ➤ Organismes à but non lucratif des réseaux de la culture, de l'environnement, du patrimoine ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC;
- Organismes des réseaux de l'éducation.

La participation citoyenne, de la conception à la réalisation des projets, est encouragée.

Les organisations intéressées	ont <b>jusqu'au 8</b>	mars pour	sou-
mettre un dossier			

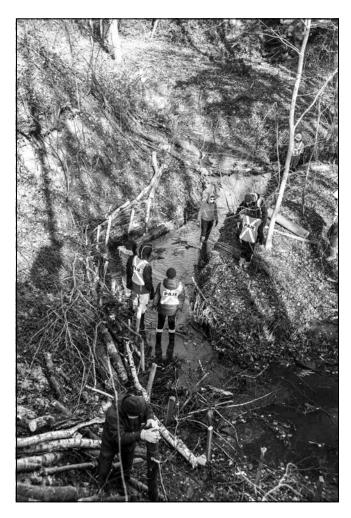
Pour information et pour obtenir le formulaire, consulter le <u>site Internet de la MRC</u> ou contacter Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.





Stabilisation d'un site érodé à Saint-Jude

#### La municipalité fait appel aux jeunes



Saint-Hyacinthe, le 11 janvier 2021 – La municipalité de Saint-Jude a eu recours aux élèves du volet environnement de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme et ceux d'Opération PAJE pour un grand chantier, à l'automne 2020. Celui-ci visait à régler un problème d'érosion des berges à proximité des infrastructures d'épuration des eaux usées de la municipalité.

Il a fallu trois jours de travail à la vingtaine de participants pour réaliser un immense peigne à sédiments pour protéger la berge. Il s'agissait d'une première opération de cette envergure pour les deux équipes de travail qui ont relevé le défi avec brio. Des citoyens de Saint-Jude ont aussi fourni des branches pour la confection de la structure.

#### Technique du peigne

Cette technique consiste en la fabrication d'une structure fixe composée d'un amoncellement de branches mortes et vivantes (saules arbustifs) qui piègent les sédiments en suspension lors de crues ou de pluies intenses. Avec le temps, les sédiments accumulés forment un nouveau talus, solide et stable, et plusieurs végétaux s'y implantent d'eux-mêmes. Le comité de bassin versant de la rivière Salvail (CBVS) et la municipalité de Saint-Jude assureront le suivi de l'évolution de cette structure dans le temps.



La MRC, la municipalité et les membres du CBVS tiennent à remercier et à féliciter les jeunes pour leur contribution et pour l'excellence de leur travail.

Pour en savoir plus sur les activités du comité et surtout, si vous avez envie de vous impliquer, communiquez avec madame Anolise Brault au 450 774-3156 ou par courriel à abrault@mrcmaskoutains.qc.ca.

# PARRAINAGE CIVIQUE MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Créateur d'amitié

DEVENEZ BÉNÉVOLE | 3 HEURES PAR MOIS QUI CONTRIBUENT À BRISER L'ISOLEMENT

Déficience intellectuelle, physique, trouble du spectre de l'autisme.

450 774-8758 parrainagecivique.org

SAVIEZ-VOUS

QUE BOUGER PERMET DE RÉDUIRE
LE STRESS ET L'ANXIÉTÉ ?

#### ET oui!

L'activité physique favorise les pensées positives, réduit le stress, les symptômes de la dépression et de l'anxiété. Bouger, c'est comme respirer! C'est essentiel pour votre corps, votre esprit et c'est aussi simple que :

- PRENDRE UNE MARCHE
- FAIRE UNE BALADE À VÉLO (MÊME EN HIVER)
- PROFITER DES ESPACES EXTÉRIEURS
- SUIVRE UN COURS EN LIGNE

#### Conseils

- MISER SUR LE PLAISIR
- METTRE L'ACTIVITÉ AU CALENDRIER
- IMPLIQUER TOUTE LA FAMILLE
- ÊTRE ACTIF DEVANT SON ÉCRAN
- BIEN S'HABILLER POUR BIEN BOUGER (SYSTÈME MULTICOUCHE)

PSST : Pour connaître ce que votre milieu de vie peut vous offrir, contactez votre municipalité.

Jeunesensante.org



# Voici quelques exemples de pratiques d'activités physiques utilisées dans certaines municipalités :

Cours de mise en forme offert à l'extérieur :

http://ainesenmouvement.com/wp/

Programmes à imprimer et à faire à la maison à publier sur les médias de la municipalité:

https://www.fadoq.ca/reseau/activites/activites-physiques-et-sportives/gardez-la-forme-dans-le-confort-de-votre-foyer

Et bien plus... Renseignez-vous.

## COMMUNIQUÉ



#### L'AGRICULTURE

Ouf, quelle année ça a été! Tout au long de celle-ci, nous avons surtout entendu parler des services essentiels et de l'importance des professions en santé et en éducation. Toutefois, un domaine indispensable n'a pas été mis en lumière: celui de l'agriculture! C'est pourtant grâce aux producteurs que l'être humain peut répondre à l'un de ses besoins de base: se nourrir. La MRC des Maskoutains se démarque en tant que technopole agroalimentaire. On y retrouve de hauts lieux de savoir, avec la Faculté de médecine vétérinaire ainsi que l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA). L'école professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) offre également une diversité de formations liées à l'agriculture.

À l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH), les formations offertes en agriculture sont : horticulture et jardinerie, production animale, grande culture et production horticole. On retrouve aussi une attestation d'études professionnelles (ASP) en lancement d'une entreprise agricole. L'admission à la formation professionnelle est accessible selon différents critères; pour plus d'informations, ou pour une analyse de votre dossier scolaire en lien avec la formation qui vous intéresse, référez-vous à votre conseillère SARCA Mobile.

Au niveau collégial, dans notre région, une offre de service intéressante est déployée au Cégep de Saint-Hyacinthe et à l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) en matière d'agriculture. Pensons à la technique en santé animale ou à la Technologie des procédés et de la qualité des aliments.

Il est également pertinent de souligner <u>la reconnaissance des acquis et des compétences</u>, particulièrement en ce qui concerne la MRC des Maskoutains où l'on retrouve plusieurs agriculteurs qui ne sont pas nécessairement passés par les bancs d'écoles pour apprendre leur métier. En effet, il est possible de se voir reconnaître l'expérience de travail pour l'obtention d'un diplôme officiel ou pour la reconnaissance de cours.

Les conseillers des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) sont disponibles, et ce, gratuitement, pour vous accompagner dans un processus. Avec le projet SARCA Mobile, une conseillère pourra aller vous rencontrer dans votre municipalité.

Communiquez directement avec Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, pour des renseignements ou pour une rencontre.

Audrey Gatineau,

conseillère en information scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731

audrey.gatineau@cssh.qc.ca



Audrey Gatineau Pro

# Appel de candidatures



Votre caisse a lancé un appel de candidatures afin de pourvoir des postes au sein de son conseil d'administration.

Renseignez-vous à la Caisse ou visitez son site au **www.desjardins.com** pour prendre connaissance de cet appel et connaître tous les détails.

L'appel de candidature sera ouvert entre le 18 janvier et le 8 février 2021.



Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante Itée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4º etage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur: 450.250.0722 | Cell: 450.502.4744

olheureux@assante.com





ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN Bureau : 450.796.5795

Steve Joyal Cell : 450.278.5995

Jacques Joyal Cell : 450.771.8600

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 35 ANS

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE



























- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Ouvrage garanti

 Réparation pour compagnie d'assurance

901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0

Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473

De la conception à la livraison!



T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219 F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0

Concepteur et imprimeur de votre journal



**NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE** 

Salle à dîner intérieure

POUR LES HEURES D'OUVERTURE, SUIVEZ-NOUS SUR ① Cantine La Présentation

888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271



ÉPILATION -ÉLECTROLYSE-SOIN VISAGE

450 223-0838

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0 Guylaine Lestage propriétaire















